

COMMUNE DE MAGNÉ

Délibération du Conseil Municipal du 05 juin 2026

L'AN DEUX MIL VINGT-SIX,
ET LE 5 JUIN A 19 HEURES 20, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MAGNÉ DUMENT CONVOQUE, S'EST REUNI EN SESSION ORDINAIRE A LA MAIRIE SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR Sébastien BILLAUD, MAIRE.

Date de la convocation : **1^{er} JUIN 2026**

Étaient présents : Mesdames et Messieurs : BILLAUD Sébastien, DUFORESTEL Pascal, ALLEIN Aurélie, MECHINEAU David, LABORDERIE Coralie, LE BORGNE Laurent, GUILBAUD-RIGONDAUD Bérangère, CAILLEAUD Cyril, CATROS_ANDREU Christelle, FONTAINE NAPIORKOWSKI Denis, GUILBOT Bernard, HUPÉ David, LAPEGUE Karine, LE SAUZE Sandrine, LORTION Martial, PATEJ Laurence, RENAUD Sébastien, XHAARD Florence, DORAY Gérard, GOYALT Sandrine

Étaient excusés et représentés : PALANCADE Brigitte à XHAARD Florence, ENNOUCHI David à DORAY Gérard, TROMAS Catherine à GOYALT Sandrine

Était excusé et non représenté :

Était Absent :

Secrétaire de séance : DUFORESTEL Pascal

Réf. : 2026_06_01

Objet : Election des délégués et délégués suppléants de la Commune pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2026

Le Conseil Municipal, après avoir procédé à l'élection, décide de :

- **PRENDRE ACTE** de ces élections qui sont conformes en tout point à celles mentionnées dans le procès-verbal portant élection des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Deux listes ont été déposées, liste 1 – L1 « Ensemble pour Magné » et liste 2 – L2 « Magné Autrement ».
A l'issue du scrutin qui a eu lieu sans débat, à bulletins secrets, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel, ont été élus :

- Délégués :

- | | |
|--|-------------------------------------|
| - T-1 – BILLAUD Sébastien L1 | - T-5 – LE BORGNE Laurent L1 |
| - T-2 – LABORDERIE Coralie L1 | - T-6 – PATEJ Laurence L1 |
| - T-3 – MECHINEAU David L1 | - T-7 – ENNOUCHI David |
| - T-4 – GUILBAUD-RIGONDAUD Bérangère L1 | L2 |

- Délégués suppléants

- | | |
|---|----------------------------------|
| - S-1 – XHAARD Florence L1 | - S-3 – LAPEGUE Karine L1 |
| - S-2 – FONTAINE NAPIORKOWSKI Denis L1 | - S-4 – HUPÉ David L1 |

- **CHARGER** le Maire, ou son représentant, de l'application de la présente et à signer toute acte en conséquence de la présente.

Fait et délibéré,

A Magné, le 05 juin 2026, au registre sont les signatures

Le Maire,
Sébastien BILLAUD

Le secrétaire,
DUFORESTEL Pascal